

### 3. Sport – Piscine communautaire André Martin – Animathlon du 24 juin 2023 – Programme – Délibération.

#### **Délibération B 2023-05-30-047**

#### **Rapport**

Rapporteur	M. LEMETAIS
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	23
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants	23

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Dany LEMETAIS, Vice-Président en charge du sport, de la culture et de l'action sociale qui indique que, contrairement à ce qui a été voté au Conseil Communautaire du 6 décembre 2022, le 1<sup>er</sup> Animathlon ne se déroulera pas le samedi 8 juillet mais le samedi 24 juin 2023 aux principaux motifs suivants :

- Une certaine autonomie : Pas besoin d'utiliser les infrastructures de la commune de Montville ;
- Le 8 juillet : départ en vacances des familles (idem pour le 1 juillet).

Le tarif d'inscription initialement proposé était de 6,75 € pour les adultes et de 3,10 € pour les enfants. Les agents de la piscine, après réflexion, craignent que le montant soit un frein pour une famille de cinq personnes (2 adultes + 3 enfants = 22,80 €) et proposent de faire payer au maximum le tarif 1 adulte + 2 enfants par famille (12,95 €).

Les membres de la commission réunis le 15 mai dernier valident le programme de ce challenge familial et sont favorables à cette adaptation du tarif pour permettre au plus grand nombre de participer à cet évènement.

Le Bureau Communautaire est invité à se prononcer sur ce programme et sur les modifications apportées depuis le Conseil Communautaire du 2 décembre 2022.

#### **Délibération**

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité d'autoriser le montant du « forfait famille » décomposé ainsi :


- 1 entrée Aquathlon adulte : 6,75 € ;

- 2 entrées Aquathlon enfant : 6,20 €

soit un montant total de 12,95 €.

Nombre de votants	23
Votes pour	23
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,  
Le Président de la Communauté,

  
Éric HERBET



Le Secrétaire de séance

  
Georges MOLMY